DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE
*Commune de FOURNIVAL 60130*
Téléphone 03 44 78 52 74.

**2026 / 15P**

# ARRETE DU MAIRE

**Objet : Restriction de circulation du 05/10/2026 au 15/01/2027**

Le Maire de la Commune de FOURNIVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction municipale Livre I. 8° partie " signalisation temporaire " pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,
Vu la demande d'arrêté de l'entreprise VEOLIA EAU en date du 10/09/2026,
Considérant les travaux de raccordement d'eau **au n°5 Ter grande rue** à 60130 Fournival.

## ARRETE

**ARTICLE 1°: Le stationnement de tout véhicule sera interdit, la circulation sera alternée et la Vitesse sera limitée à 30km/h au niveau du n°5 Ter grande rue, au droit du chantier.**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté est applicable pendant la durée des travaux **du 05/10/2026 au 15/01/2027** et sera affiché et publié selon les conditions habituelles.

**ARTICLE 3°:** La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue par l'entreprise.

**ARTICLE 4° :** Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 5° :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Oise
- L'UTD de Saint Just en Chaussée
- La Communauté de Communes du Plateau Picard
- L'entreprise responsable des travaux

Fait à FOURNIVAL, le 18 septembre 2026.
**Le Maire,**
**Olivier COULON.**

MAIRIE DE FOURNIVAL (OISE)